


Les Vénérables
 États généraux ont requis que la compagnie de Monsieur de
 Hylouen puisse s'engager avec les autres troupes au secours de
 l'Indouan. Mais d'autant que selon j'en entends par luy
 l'une de Hylouen luy compagnie ne s'est pas de luy temps
 et que par faulte de cela elle ne pourroit faire le service quel on voudroit
 Si vous ay bien voulu faire cela pour vous priez de donner ordre
 afin que promptement luy soit fourni quelque payement afin
 et que par faulte de cela il ne soit couppe le mois, a une compagnie
 si comme d'estre employer a une entreprise tant louable de necessaire
 a la patrie. Je m'assurant qu'en cela prez le debvoir
 qui appartient de prieray Dieu vous donne

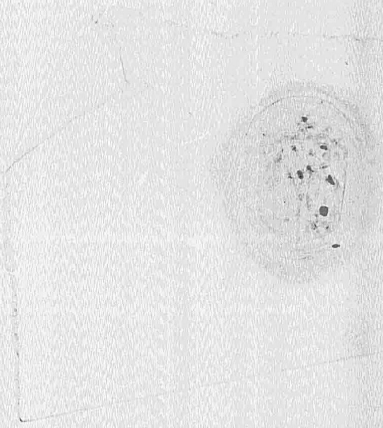
Je suis
 Monsieur de Comte avec beaucoup de bien et longue d'années
 le 9 de avril 1683

Soit bien son amy a vous faire
 servir

Gentille de vesper

g. b
1583


L. siens
viz. s'genin
du magistrat
corps de la gent



De Eerw. Warden van
Vrijenburgh

Wij, haren de Warden
de Sijp van Brant
de Canth, mit vanden
de Eerw. Warden
de zelve heb-

12
13
14
15

Tot Ghent